

Bonjour à tous,

Petit rappel la commune renouvelle la récompense aux jeunes diplômés de la commune. **Sous réserve de justificatif et jusqu'à l'âge limite de 25 ans, la commune accordera 100 euros par élève qui aura obtenu son diplôme scolaire ou professionnel.**

La liste des diplômes concernés est la suivante : **Diplôme National du Brevet, CAP, BEP, Baccalauréat, DEUG, BTS, DUT, DEUST, Licence, Licence professionnelle, BUT, Maîtrise, Master, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur.**

Afin de pouvoir bénéficier de cette initiative merci de vous manifester auprès de la mairie avec **un justificatif d'admission à votre examen et la copie de votre RIB.**

L'ensemble du conseil municipal de Vaylats.